

La vision d'AMORCE pour la politique déchets dans les DFA

Jean Révéreault

SOMMAIRE



- 1 Présentation d'AMORCE et de son réseau DROM
- 2 Les principales difficultés ciblées par le réseau DROM d'AMORCE sur la gestion des déchets
- 3 La position d'AMORCE sur la politique déchets dans les DROM
- 4 Actualité sur les Limites du SPGD
- 5 Nos publications spécifiques





Présentation d'AMORCE et du réseau DROM

1



AMORCE en quelques mots



Compétences d'adhésion : ● Déchets ● Énergie ● Réseaux de chaleur

860 adhérents*

Plus de 568 collectivités : 2/3 des adhérents

*Regroupant 60 millions d'habitants, réparties sur l'ensemble du territoire français (métropole, insulaire et ultra-marins),
Communes, Intercommunalités, Conseils Généraux, Conseils Régionaux*

Près de 292 grandes entreprises: 1/3 des adhérents

Fabricants, Exploitants, Bureaux d'études, Cabinets Juridiques, Associations, Fédérations...

Le nombre d'adhérents a doublé en 10 ans, suivant une progression annuelle de 10%

(*) Au 08/2017

Principale association de collectivités et de professionnels du secteur privé et associatif, spécialisée près de 30 ans dans les domaines des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur

- Association Nationale - Loi 1901
- Créée en 1987
- 14 représentants au Bureau
- 43 membres au CA (30 élus et 13 professionnels)
- Bureaux à Lyon et Paris
- Equipe de 22 permanents





- Maîtrise de l'énergie
- Précarité énergétique
- Réseaux de distribution
- (*gaz, électricité, chaleur*)
- Energies renouvelables
- Urbanisme et logement
- SRCAE / PCAET
- Rénovation des bâtiments
- Ouverture des Marchés



- Compétitivité - Prix
- Relations abonnés/ usagers
- Stratégie de développement
- Chaleur renouvelable
- (*bois énergie, bio gaz, solaire, géothermie ...*)
- Cogénération



- Coûts
- Prévention – Réduction à la source
- Collecte et transport
- Filières de recyclage
- Valorisation organique
- Valorisation énergétique
- Stockage



Fonctions transversales
Planification, Financement, Montage de Projets
Montage Juridique, Fiscalité
Concertation, Communication

AMORCE anime depuis 2013, un **réseau des collectivités des départements et régions d'outre-mer** avec l'objectif de défendre les intérêts de ces collectivités au sein des instances nationales.

Ce réseau est formé par 16 collectivités (intercommunalités, conseils régionaux et conseils départementaux) sur l'ensemble des départements et régions (**> 2 Mhab représentés**)

AMORCE est aujourd'hui reconnu comme le représentant des attentes des collectivités DROM dans les débats nationaux et auprès des Ministères.



Compétences d'adhésion : ■ Déchets ■ Énergie ■ Réseaux de chaleur

Carte au 01/2017



Coordination du réseau DROM-COM:

Anna Bacardit Caro (abacarditcaro@amorce.asso.fr)





Difficultés sur la gestion des déchets dans les DROM

2



- **Fixation d'objectifs et barèmes aval nationaux sans prendre en compte** les situations géographiques, économiques et démographiques spécifiques des DROM
- **La situation insulaire ou presque insulaire (Guyane)** : intrinsèquement source d'isolement par le coût économique et administratif du transport maritime de déchets.
- **Un taux de recouvrement des impôts ou redevances plus faible qu'en Métropole**: impliquant que les projets d'investissement nécessitant des fonds publics émergent plus difficilement.
- **Le faible tissu industriel et l'étroitesse du marché** rendant difficile le développement de filières locales.
- **La saturation des installations de stockage des déchets** non dangereux dans certains territoires (seulement la Martinique dispose d'une UIOM)
- **Le lent déploiement de certaines filières à REP** , aucune collectivité signataire avec Eco Mobilier, seulement Martinique, Réunion et une collectivité de Guyane signataires avec EcoFolio, peu de déploiement de la filière textiles...

Les blocages économiques: Exemple sur la filière emballages et papiers



Coûts nets de collecte et traitement

Coûts du référentiel ADEME 2017 (données 2014)

- Pour les emballages et les papiers (hors verre) les coûts nets à la tonne sont 7 fois supérieurs.
- Les coûts nets à l'habitant sont deux fois supérieurs (20 € /hab. pour les DROM au lieu de 9 € /hab en Métropole.) et le montant cumulé des recettes et soutiens est près de 2 fois inférieur (**12 €/hab en Métropole par rapport au 7 €/hab pour les DROM**).

A noter : pour les papiers ce sont les collectivités qui doivent supporter les coûts du transport vers les filières de recyclage.





La position d'AMORCE

3



Synthèse des propositions d'AMORCE



- **Création d'une éco-contribution sur les produits non couverts par une filière de responsabilité élargie des producteurs (REP)**
- **TGAP moins punitive**
- **Retour à 5,5% du taux de TVA sur la gestion des déchets au titre des services de première nécessité ou à pour les collectivités ayant mis en place le tri à la source des biodéchets :**



Synthèse des propositions d'AMORCE



Meilleure affectation des 400 millions d'euros de TGAP déchets à la politique de gestion des déchets

Améliorer les dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire,

Tri à la source des biodéchets



Synthèse des propositions d'AMORCE



Allègement des modalités de collecte obligatoire

- Plus de transparence des filières à REP et prise en compte des attentes des collectivités :

Mise en place d'une filière de reprise des déchets du BTP des PME-PMI :

Montée en puissance de la filière des combustibles de substitution.



AMORCE a mis en place un lobby pour défendre les DROM dans le cadre de:

- **Les travaux du Plan Déchets 2020 et la Loi de transition écologique** pour la prise en compte de la insularité, le tissu économique, les possibles économies d'échelle .
- **La Commission des Filières à REP** pour un déploiement plus rapide dans l'outre-mer.
- **La Loi de Finances rectificative** afin d'instaurer une TGAP réduite en 2016.
- **L'adaptation de la hiérarchie du traitement** des déchets au regard de l'autonomie énergétique des territoires d'Outre-mer (à travers d'une augmentation des aides sur les projets de ces territoires, monté en puissance de la filière CSR)





- La **mise en place d'une aide au FRET inter-DROM et aux pays tiers** pour faciliter les synergies, réduire les coûts et permettre aux territoires de se mutualiser (**projet décret issu de la loi d'égalité réelle d'outre-mer**)
- Soutenir la valorisation énergétique avec la **mise en place d'un tarif d'achat spécifique pour les DROM** défendu par AMORCE lors des travaux sur l'évolution des soutiens pour l'électricité produite par les installations valorisant du biogaz ou des installations de traitement thermique des déchets.
- L'accompagnement du développement des filières **de valorisation locale** à travers les éco-organismes des filières à REP

Focus sur le nouvel agrément des filières Emballages et Papiers:



- AMORCE a **concerté les collectivités de son réseau DROM** insulaires lors du congrès d'Octobre 2015 à Chambéry et au début 2016.
- AMORCE a envoyé un courrier à la ministre Ségolène Royal, en tant que porte-parole de son réseau DROM insulaires, en exposant les demandes pour le nouveau cahier de charges.
- AMORCE a élaboré **une proposition de « barème F » spécifique pour l'outre-mer envoyée à la DGPR et au Ministère de l'outre-mer**: la proposition n'a pas été retenue en dehors du maintien du soutien à la valorisation organique (supprimé pour la métropole), cependant un plan d'action territorialisé doit être réalisé par les titulaires des agréments emballages et papiers
- AMORCE s'est réuni **le 1^{er} juin 2016 avec le cabinet de Madame Ericka Bareigts**, Secrétaire d'Etat à l'égalité réelle, avec la maire de Cayenne (Guyane) et de la Possession (Réunion) afin d'exposer ses demandes sur l'ensemble de problématiques .



Propositions d'AMORCE dans les DROM-COM



Fiscalité : Adaptation TGAP

Déploiement des filières à REP

Adapter l'hiérarchie du traitement des déchets

Aider la montée en puissance des synergies entre DROM



Propositions d'AMORCE dans les DROM-COM



Autoriser une adaptation du taux de base de la TGAP, limitée dans le temps, afin de permettre aux DOM-COM de rattraper leur retard en matière de gestion des déchets

Assurer un taux de couverture des coûts des filières REP similaire à la métropole, travailler à la mise en place d'un barème spécifique adapté aux DOM, mutualiser/homogénéiser les procédures des différentes filières, favoriser la valorisation locale.



Propositions d'AMORCE dans les DROM-COM



Adapter la hiérarchie du traitement des déchets et encourager les projets favorisant une valorisation énergétique (incinération, méthanisation, production de CSR) au regard de la question de l'autonomie énergétique des territoires d'Outre-mer.

Trouver des solutions pour permettre aux territoires de développer de synergies entre eux, ainsi que permettre des aides au transport des déchets recyclages et/ou valorisables



LES RESSOURCES AMORCE pour les adhérents



- Réf. DP20 - Etat des lieux - Gestion des déchets dans les territoires ultramarins et insulaires, AMORCE/ADEME, 2014
- Réf. DP22 - Opportunités et limites du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques dans les DOM, AMORCE, /ADEME, mai 2016
- Réf. DP23 - Intérêt de la coopération et de la mutualisation entre collectivités à compétence déchets, AMORCE/ADEME Juin 2016
- Réf. DP24 - Enquête sur l'évolution du réseau DROM-COM et insulaire, AMORCE, octobre 2016
- Réf. DJ22 – Guide juridique et fiscal du service public de gestion des déchets, AMORCE / ADEME, mars 2017
- Réf. DJ25 – Financement de la gestion des assimilés, AMORCE / ADEME, mars 2017

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



Contact

AMORCE

amorce@amorce.asso.fr

Tel : 04 72 74 09 77

[twitter](#)  @AMORCE





FOCUS SUR LES LIMITES DU SPGD

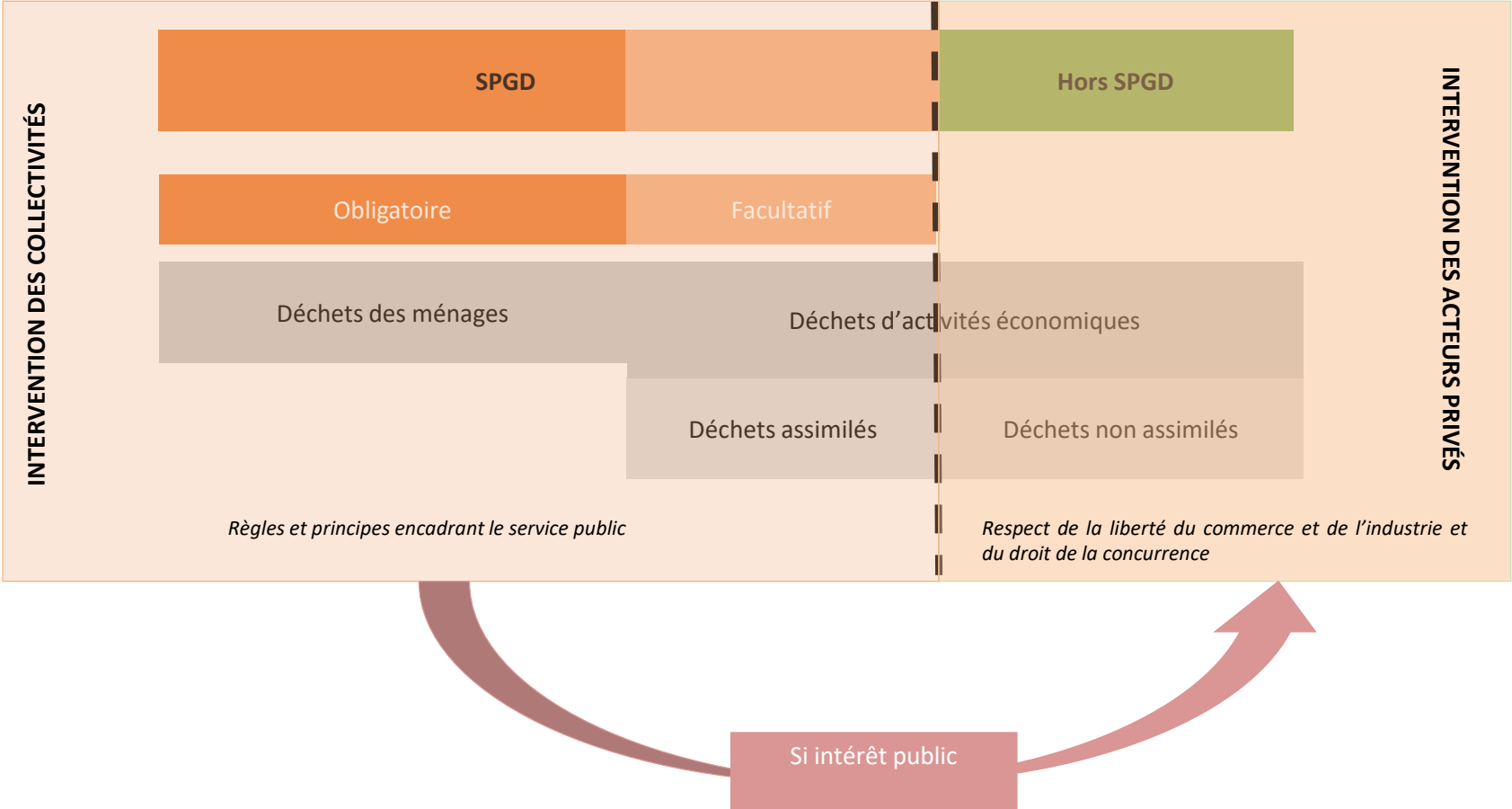
4



Réflexion lancée par le ministère sur les limites du SPGD en particulier sur la définition des assimilés

- Risque pour l'action des collectivités dans leur champ d'intervention = champ économique
- Du périmètre de SPGD découle le financement / vigilance sur la redevance spéciale

Pour rappel:



- En **parallèle lancement d'une enquête adhérents par AMORCE, en partenariat avec l'ADEME sur la définition du SPGD par les collectivités** (périmètre, sujétions...)
- **Enquête qui sera présentée en septembre au ministère afin d'étayer la position d'AMORCE**
 - Marge d'appréciation de la notion d'assimilés qui doit être conservée: seules les collectivités peuvent définir le périmètre de leur intervention, périmètre qu'il faut toutefois border.
 - Pas d'exonération systématique de TEOM pour les professionnels.